



Rapport sur les comptabilités séparées au 30 juin 2026



BEKB

BCBE

Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III final)

Rapport en vertu de la Ordonnance de la FINMA sur
les obligations des banques et des maisons de titres
en matière de publication (OPub-FINMA)

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 16 87
kommunikation@bekb.ch

Rédaction

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photo

Rahel Nyffeler, BCBE

© Août 2026
Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 12 août 2026

Introduction et modifications importantes

Les informations ci-après, au 30 juin 2026, sont fournies conformément aux exigences de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA).

Approches pour le calcul des exigences de fonds propres basées sur les risques

La banque dispose de plusieurs approches pour calculer les exigences de fonds propres basées sur les risques. La BCBE utilise les approches suivantes :

Catégories de risques	Approche
Risque de crédit	Approche standard (AS-BRI)
Risque de crédit de contrepartie	Approche standard (SA-CCR)
Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	Approche de base (BA-CVA)
Risques de marché	Approche standard simplifiée (SA-MR simplifiée)
Risques opérationnels	Approche standardisée pour le risque opérationnel (SA-OpRisk)

Modifications importantes

Aucune modification importante n'est à signaler par rapport à l'exercice précédent.

Aperçu des tableaux

Référence selon le standard minimal de Bâle	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels prudentiels	6
OV1	Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	7
ENC	Actifs grevés et non grevés	8
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio, LCR</i>)	9
LIQ2	Liquidités : informations relatives au ratio de financement (<i>net stable funding ratio, NSFR</i>)	12

Chiffres-clés essentiels prudentiels (KM1)

(en milliers de francs)

		a	c	e
		30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 962 332	2 954 480	2 896 756
2	Fonds propres de base (Tier 1)	2 962 332	2 954 480	2 896 756
3	Fonds propres totaux	3 296 817	3 294 883	3 240 835
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	16 421 145	16 159 205	15 661 491
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	18,04	18,28	18,50
6	Ratio de fonds propres de base (%)	18,04	18,28	18,50
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,08	20,39	20,69
Exigences relatives aux volants de CET1 (% des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (2,5 %)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (<i>total loss absorbing capacity</i> , TLAC) (%)	12,04	12,28	14,00
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,46	1,46	1,46
12c	Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,26	9,26	9,26
12d	Ratio-cible en Tier 1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,06	11,06	11,06
12e	Ratio-cible du capital total (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,46	13,46	13,46
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle				
13	Engagement total (LRD) (CHF)	46 212 297	44 413 251	43 315 639
14	Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	6,41	6,65	6,69
14e	Fonds propres minimaux (art. 42 OFR) La plus grande valeur entre : - les fonds propres minimaux selon l'art. 42, al. 1, let. a et b, OFR (3 % LRD respectivement 8 % RWA) ; - le capital minimum de 10 millions de francs (art. 15 OB) pour les banques et de 1,5 million de francs (art. 69, al. 1, OEFin) pour les maisons de titres.	1 386 369	1 332 398	1 299 469
Ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio</i>, LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	7 393 296	7 010 670	7 052 429
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	5 235 301	4 940 836	4 883 510
17	LCR (%)	141,2	141,9	144,4
Ratio de financement (<i>net stable funding ratio</i>, NSFR)				
18	Financement stable disponible (CHF)	36 645 865	35 940 661	35 153 965
19	Financement stable nécessaire (CHF)	25 445 842	25 083 148	24 575 008
20	NSFR (%)	144,0	143,3	143,0

Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA) (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 30.06.2026	RWA 31.12.2025	Fonds propres minimaux 30.06.2026
1 Risque de crédit, à l'exception du risque de crédit de contrepartie	15 036 002	14 759 452	1 202 880
2 - dont déterminé par l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)	15 036 002	14 759 452	1 202 880
6 Risque de crédit de contrepartie	81 809	60 789	6 545
7 - dont déterminé par l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR)	81 809	60 789	6 545
10 Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	47 502	37 476	3 800
14 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche de repli (<i>fallback approach</i>)	145 394	207 747	11 631
14a Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche simplifiée	137 702	125 174	11 016
15 Risque de règlement	43 437	36 133	3 475
20 Risques de marché	44 883	48 017	3 591
20a - dont déterminés selon l'approche standard simple pour les risques de marché	44 883	48 017	3 591
24 Risques opérationnels	884 417	884 417	70 753
29 Total	16 421 145	16 159 205	1 313 692

Actifs grevés et non grevés (ENC)

	a	b	c	d
	Actifs grevés, sans les facilités de banque centrale	Facilités de banque centrale	Actifs non grevés, sans les facilités de banque centrale	Total
Liquidités		100 337	8 059 756	8 160 092
Créances sur les banques	19 920		208 441	228 361
Créances hypothécaires	11 507 461		19 549 663	31 057 124
- dont prêts sur lettres de gage	11 214 707			
- dont prêts de refinancement	292 754			
Immobilisations financières	1 997 841	443 861	457 857	2 899 559
- dont marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	202 475			
- dont facilité intrajournalière et facilité pour resserrement de liquidités		443 861		
- dont pensions de titres (repo)	1 795 366			
Autres actifs			2 309 726	2 309 726

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR) (LIQ1)

(en milliers de francs)

a	b		c		d	
	1 ^{er} trimestre 2026		2 ^e trimestre 2026			
	Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)	Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)		
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)						
1	Total des HQLA	7 400 008		7 582 938	Art. 15a et 15b OLiq	
Sortie de trésorerie						
2	Dépôts de détail (clientèle de particuliers)	18 965 653	1 733 913	17 887 318	1 627 742	Annexe 2, ch. 1 et 2.1, OLiq
3	- dont dépôts stables	5 314 604	265 730	5 020 310	251 016	Annexe 2, ch. 1.1.1 et 2.1.1, OLiq
4	- dont dépôts moins stables	13 651 049	1 468 183	12 867 007	1 376 726	Annexe 2, ch. 1.1.2, 1.2 et 2.1.2, OLiq
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	4 867 219	3 025 608	4 573 631	2 799 171	Annexe 2, ch. 2 hors ch. 2.1, OLiq
6	- dont dépôts opérationnels de toutes les contreparties et dépôts auprès de la caisse centrale des membres d'un réseau financier					Annexe 2, ch. 2.2 et 2.3, OLiq
7	- dont dépôts non opérationnels de toutes les contreparties	4 860 185	3 018 574	4 565 624	2 791 165	Annexe 2, ch. 2.4 et 2.5, OLiq
8	- dont titres de créances non garantis	7 034	7 034	8 007	8 007	Annexe 2, ch. 2.6, OLiq
9	Financements garantis de clients commerciaux ou de gros clients et swaps de sûretés					Annexe 2, ch. 3 et 4, OLiq
10	Autres sorties de trésorerie	2 463 490	347 702	2 563 555	388 066	Annexe 2, ch. 5, 6, 7 et 8.1, OLiq
11	- dont sorties de trésorerie associées à des opérations sur dérivés et à d'autres transactions	1 477	1 477	2 754	2 754	Annexe 2, ch. 5, OLiq
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, opération de financement de titres et autres facilités de financement analogues	47 370	47 370	63 677	63 677	Annexe 2, ch. 6 et 7, OLiq
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 414 643	298 855	2 497 124	321 635	Annexe 2, ch. 8.1, OLiq

14	Autres engagements de financement contractuels	665 429	613 648	684 986	661 569	Annexe 2, ch. 13 et 14, OLiQ
15	Autres engagements de financement conditionnels	319 945	15 997	312 490	15 624	Annexe 2, ch. 9, 10 et 11, OLiQ
16	Somme des sorties de trésorerie		5 736 868		5 492 172	Somme des lignes 2 à 15
Entrées de trésorerie						
17	Opérations de financement garanties, par reprises de pension (<i>reverse repos</i>)	31 273		50 102		Annexe 3, ch. 1 et 2, OLiQ
18	Entrées de trésorerie provenant de créances pleinement performantes	238 014	105 588	171 731	61 396	Annexe 3, ch. 4 et 5, OLiQ
19	Autres entrées de trésorerie	79 716	79 716	169 074	169 074	Annexe 3, ch. 6, OLiQ
20	Somme des entrées de trésorerie	349 003	185 304	390 907	230 471	Somme des lignes 17 à 19
Valeurs apurées						
21	Somme des HQLA		7 400 008		7 582 938	Art. 15c, al. 1, OLiQ
22	Somme nette des sorties de trésorerie		5 551 564		5 261 702	Art. 16, al. 1, OLiQ
23	Ratio de liquidités à court terme (LCR) (%)		133,3		144,1	Art. 13 OLiQ

Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le ratio de liquidités à court terme a diminué au premier trimestre, suite à la hausse du risque de retrait de dépôts. Au deuxième trimestre, il a pu être stabilisé au niveau atteint à la fin de l'année dernière, par l'augmentation de passifs à long terme et le transfert de fonds en dépôt dans des placements du marché monétaire. Le ratio est sensiblement supérieur au niveau exigé, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Au 30 juin 2026, les HQLA sont constitués à 73 % d'actifs de catégorie 1, dont 94 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Positions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR) (LIQ2)

(en milliers de francs)

		30.06.2026				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 355 656	3 355 656
2	- Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 355 656	3 355 656
3	- Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 811 672	259 377	48 268	209 295	22 301 871
5	- Dépôts stables	7 679 676	6 977	17 166	86 859	7 405 487
6	- Dépôts moins stables	16 131 996	252 400	31 102	122 436	14 896 384
7	Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (wholesale) :	3 660 411	233 089	429 675	1 548 670	3 362 955
8	- Dépôts opérationnels					
9	- Autres moyens de financement	3 660 411	233 089	429 675	1 548 670	3 362 955
10	Passifs qui dépendent d'actifs					
11	Autres engagements	524 396	2 653 008	324 000	7 474 674	7 625 383
12	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés				11 291	
13	- Autres engagements et instruments de fonds propres	524 396	2 653 008	324 000	7 463 383	7 625 383
14	Total de l'AFS					36 645 865
Indications relatives au refinancement stable (required stable funding, RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					573 464
16	Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	149 336				74 668
17	Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	5 076 978	3 399 270	2 598 657	22 293 580	24 368 442
18	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garanties ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garanties	3 950	51 318		443	8 733
20	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises hors secteur	865 073	2 134 091	825 963	6 938 575	7 860 520

	financier, des clients privés ou de petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public et des banques multilatérales de développement, dont :					
21	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					
22	- Créances hypothécaires non grevées sur immeubles d'habitation, dont :	4 207 955	1 200 032	1 755 296	15 221 121	16 370 150
23	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI	4 207 955	1 200 032	1 755 296	15 221 121	16 370 150
24	- Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse		13 829	17 398	133 441	129 038
25	Actifs qui dépendent de passifs					
26	Autres actifs	16 205			388 528	390 685
27	- Matières premières physiques, y c. métaux précieux	16 205				13 774
28	- Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	- Créances résultant d'opérations sur dérivés				11 617	
30	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables				2 258	2 258
31	- Tous les actifs résiduels				374 653	374 653
32	Positions hors bilan		771 655			38 583
33	Total du RSF					25 445 842
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					144,0

(en milliers de francs)

31.03.2026						
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 333 599	3 333 599
2	- Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 333 599	3 333 599
3	- Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 666 276	314 368	30 482	202 771	22 197 856
5	- Dépôts stables	7 678 012	13 190	10 228	83 934	7 400 293
6	- Dépôts moins stables	15 988 264	301 178	20 254	118 837	14 797 563
7	Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (wholesale) :	3 416 129	176 988	66 363	1 463 595	3 032 169
8	- Dépôts opérationnels					
9	- Autres moyens de financement	3 416 129	176 988	66 363	1 463 595	3 032 169
10	Passifs qui dépendent d'actifs					
11	Autres engagements	613 401	2 233 335	350 000	7 336 372	7 496 283
12	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés				15 089	
13	- Autres engagements et instruments de fonds propres	613 401	2 233 335	350 000	7 321 283	7 496 283
14	Total de l'AFS					36 059 907
Indications relatives au refinancement stable (required stable funding, RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					569 220
16	Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	65 049				32 525
17	Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	4 269 618	3 765 316	2 353 845	22 569 347	24 176 380
18	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garanties ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garanties	3 975	47 252		114	7 798
20	- Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises hors secteur financier, des clients privés ou de petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public et des banques multilatérales de développement, dont :	595 864	2 357 750	755 771	7 058 893	7 904 920

21	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					
22	- Créances hypothécaires non grevées sur immeubles d'habitation, dont :	3 669 779	1 340 217	1 577 888	15 359 175	16 115 030
23	- comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI	3 669 779	1 340 217	1 577 888	15 359 175	16 115 030
24	- Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse		20 097	20 186	151 165	148 632
25	Actifs qui dépendent de passifs					
26	Autres actifs	18 431			348 230	345 370
27	- Matières premières physiques, y c. métaux précieux	18 431				15 666
28	- Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	- Créances résultant d'opérations sur dérivés				18 526	
30	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables				3 018	3 018
31	- Tous les actifs résiduels				326 686	326 686
32	Positions hors bilan		719 025			35 951
33	Total du RSF					25 159 445
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					143,3

Explications concernant le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (62 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (24 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement était stable à 144 % durant la période sous revue. Il était ainsi nettement plus élevé que le niveau exigé qui est de 100 %.

